

185/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Sonia FLOCH ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Florent LE HERVÉ ; Rémy LE MEUR ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN

Absente : Françoise NORMAND

Procuration : Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

Objet : Dispositif « Pacte Finistère 2030 » : Aménagement du Lotissement Hent ar Stoup

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'aménager le lotissement Hent ar Stoup (voirie, bordures et éclairage public).

Initialement, il avait été convenu d'attendre la construction de tous les lots avant d'entreprendre les travaux d'aménagement.

Considérant que le permis d'aménager du lotissement date de 2008,

Considérant qu'un des lots ayant été vendu en 2011 mais non construit, une action en justice contre le propriétaire a été engagée par la commune pour la rétrocession du terrain, sans suite actuellement,

Il est nécessaire aujourd'hui de finaliser les travaux d'aménagement de ce lotissement sans attendre la dernière construction.

Suite à plusieurs rencontres avec des représentants – élu et technicien - du Département, Monsieur Le Maire souhaite solliciter le volet 1 du dispositif « Pacte Finistère 2030 » du Conseil Départemental du Finistère afin d'obtenir une aide financière au projet cité en référence, allant jusqu'à 80 % du montant des travaux, sur une enveloppe de 391 000 € allouée au canton de Plouigneau.

Montant prévisionnel des travaux :

- Enrobés et pose de bordures : 74 519 € HT
 - Éclairage public (pose de 13 lampadaires) : 31 000 € HT
- Soit un total de travaux de : 105 519 € HT

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

- Coût de l'opération HT : 105 519 €
- Subvention sollicitée du Département : 79 415 € (75,26 %)
- Participation obtenue du SDEF : 5 000 € (4,74 %)
- Autofinancement de la commune : 21 104 € (20 %)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du volet 1 du dispositif « Pacte Finistère 2030 ».
- L'autoriser à signer tous les documents se rattachant à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- L'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du volet 1 du dispositif « Pacte Finistère 2030 ».
- L'autorise à signer tous les documents se rattachant à ce dispositif



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Eric CLOAREC